



Revalorisation de pension alimentaire enfants

Par **ribebe**, le **12/11/2008** à **18:47**

J'ai perdu mon emploi en mai 2008. divorcé depuis 3 ans je ne parviens plus à payer la pension des enfants car fortement endetté. Ma requête auprès du tribunal familial a été déboutée. Mais je n'ai pas fait valoir que mon ex-épouse avait refait sa vie avec un autre homme depuis 2 ans. Les revenus de cet homme n'ont pas été pris en compte. D'autant plus qu'il n'est pas divorcé mais ne vit plus avec sa femme depuis 15 ans malgré ses déclarations d'imposition communes. Dans quelle mesure les revenus de cet homme doivent-ils être pris en compte avec ceux de mon ex-épouse. À qui m'adresser pour faire valoir cet état de fait des revenus de son nouveau ménage